**ACADÉMIE DE LILLE** **Note A&D n° 24 du 13 juillet 2025**

***à imprimer et afficher sur votre panneau syndical***

Cher(e) collègue et ami(e),

## Actualités :

Canicule : l'Education Nationale vient d'être refroidie par la publication du décret 2025-482 du 27-05-2025 lui imposant des obligations claires en cas de vague de chaleur. Celles-ci sont applicables depuis le 1er juillet 2025.
Désormais, les risques liés à la chaleur devront être impérativement intégrés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Pour rappel, ce document doit être mis à la disposition de tous les personnels. Il nous faudra donc être vigilants et nous assurer que sa mise à jour a bien été réalisée.
Quelles sont les mesures qui devront être mises en place par notre employeur ?

- Adaptation des horaires de travail
- Réaménagement des locaux
- Mise à disposition d'eau potable et fraîche
- Fourniture d'équipements adaptés à la chaleur
- Repérage des personnels à risque en raison de leur âge ou de leur état de santé.

Ce nouveau cadre est une avancée qu'il faudra désormais imposer à notre employeur.

Généralisation des PAS : En séance publique, le Sénat a adopté à l'unanimité le 19 juin dernier la généralisation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) appelés à remplacer les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).
Le Pôle Départemental de l'Ecole Inclusive (PDEI) du Pas-de-Calais a d'ores et déjà prévu d'expérimenter la mise en place de ces PAS dès la rentrée de septembre 2025.
La Ministre Elisabeth Borne a annoncé que 400 postes d'enseignants seront dédiés aux 500 PAS qui doivent être déployés.
Concrètement, que prévoient ces PAS ?

- Une coparticipation de l'Education Nationale et du secteur médico-social. Ce qui signifie que chaque PAS sera constitué de personnels de l'E.N. et de personnels médico-sociaux.
- La possibilité pour l'équipe pluridisciplinaire d'adresser à la MDPH une contre-proposition lorsque les modalités d'aide prévues pour un élève ne correspondent pas à la réalité du terrain.
- Une première formation minimale dispensée aux AESH avant leur première affectation.
- La prise en compte du handicap dans le barème de notes aux examens nationaux.
- Une réunion trimestrielle entre l'AESH, les enseignants et les parents.
- D'autres modalités sont aussi prévues. Parmi elles, la création d'un outil numérique de partage des informations entre les professionnels intervenant auprès d'un enfant, le personnel chargé du temps périscolaire et les représentants légaux.

**Suite de la note A&D n° 24 du 13 juillet 2025**

## Adhésion syndicale 2025-2026 :

Nous vous rappelons que la campagne de pré-syndicalisation est ouverte depuis le 1er juin 2025. Il vous est donc possible d'adhérer ou de réadhérer pour l'année scolaire 2025-2026. Pour le règlement de votre cotisation, plusieurs cas sont envisageables :

PAIEMENT PAR CHÈQUE(S)
Comme chaque année, pour une ré-adhésion (avec un paiement par 1 - 2 ou 3 chèques encaissés mensuellement à partir de fin septembre) reçue avant le 30 septembre 2025 vous bénéficiez de 10 % de réduction (non cumulable avec la mise en place des prélèvements).

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT(S) AUTOMATIQUE(S)
Le prélèvement est automatiquement reconduit chaque année scolaire (10 % de réduction) :
Paiement en 1 fois : fin octobre
Paiement en 3 fois : fin octobre / janvier / mars

## Elections professionnelles 2026 :

L'arrêté du 02 juillet 2025 paru au Journal Officiel du 04 juillet en a fixé les modalités. Les opérations de vote électronique auront lieu du 03 au 10 décembre 2026.

## Réunions S1 de septembre :

- Le mardi 16 septembre 2025 au lycée professionnel Pierre Mendes France à Saint Pol sur Ternoise
- Le jeudi 18 septembre 2025 au lycée professionnel Paul Langevin à Waziers

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Pour vous inscrire, il vous suffit de cliquer Ici ou de consulter notre site internet www.ad-aclille.fr

## Vie interne :

Michel Paillard a fait valoir ses droits à la retraite et a souhaité ne pas poursuivre sa mission de coprésident académique. Il sera remplacé à la prochaine rentrée par Stéphane Avril qui occupait jusqu'alors la fonction de coprésident départemental du Nord.
L'adresse mail actionetdemocratie.lille@gmail.com peut encore être utilisée.
En revanche, nous vous demandons de ne plus appeler le 06.07.06.16.29 et de ne plus expédier de messages à l'adresse aetd62@gmail.com
Au nom de l'ensemble des membres de nos différentes instances académiques, au nom de l'ensemble des adhérents de notre section, nous remercions Michel pour son engagement syndical qui ne date pas d'hier et nous lui souhaitons de pleinement profiter de sa retraite et de son camping-car.

**Fin de la note A&D n° 24 du 13 juillet 2025**

## Vie interne (suite) :

Une de nos plus fidèles militantes Joëlle Zaczyk vient de perdre son conjoint. Nous savons que la perte d'un être cher est toujours une épreuve à surmonter. Nous pensons bien à elle.

Au nom de tous les membres de nos instances, nous lui adressons de nouveau nos sincères condoléances et lui réaffirmons notre soutien.

## A vos agendas :

- ✓ Vendredi 12 septembre 2025 : Secrétariat et Bureau Académiques au lycée Paul Duez à Cambrai
- ✓ Mardi 16 et jeudi 18 septembre 2025 : Réunions S1 ( voir ci-dessus )
- ✓ Lundi 13 octobre 2025 : Conseil Syndical Académique ( au lycée Voltaire à Wingles ? )
- ✓ Lundi 10 novembre 2025 : Secrétariat et Bureau Académiques ( au lycée Gustave Eiffel à Armentières ? )
- ✓ Lundi 27 novembre 2025 : Réunion conditions de travail ( au lycée Alfred Mongy à Marcq en Baroeul ? )

***Vincent Méhay, Michel Paillard, Stéphane Avril et les membres du Secrétariat Académique vous souhaitent d'excellentes vacances. Profitez-en pour vous ressourcer et prendre soin de vous.***